

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2024**

12/04/2024 - 13

Date de la convocation : 05/04/2024. Nombre de membres en exercice : 72. Quorum : 37. Présents : 63. Pouvoirs : 5

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIÈRE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, M. Daniel FOUQUET, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Laurent DESMONS, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Raphaël AIX (pouvoir à M. François GUIFFARD), Mme Auriane DELBARRE (pouvoir à Mme Nora CHERKI), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Eric SILVAIN), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. Didier CARREZ (pouvoir à M. Henri JARUGA)

### **EXCUSÉS :**

M. Alain BOULANGER, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Nicole MARFIL.

### **ABSENTE REPRÉSENTÉE :**

Mme Nicole DESCAMPS

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, Mme Mélanie DELABARRE MEGNIN, Directrice de Douaisis Agglo Tourisme, M. Stéphane VENET, Directeur Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, Mme Daisy VINCENT, Directrice Aménagement et Voiries, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la Communication, Mme Camille PERIN, chargée de mission auprès du DGS.

## **6 – Développement économique**

### **6.3 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale Canal à grand gabarit SEINE-NORD EUROPE**

La Société du Canal Seine-Nord Europe a présenté une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement portant sur les travaux nécessaires à la réalisation à l'exploitation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe sur les secteurs n°2 à 6, de PASSEL dans l'Oise à AUBENCHEUL-AU-BAC dans le Nord, et intégrant par ailleurs une demande d'autorisation environnementale d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation espèces protégées.

L'enquête publique sur ce projet, organisée par le préfet de la Somme en tant que préfet coordonnateur, se déroule du 4 mars au 2 avril 2024 inclus.

Sur le fondement de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale au plus tard le 17 avril 2024.

Le maintien en eau du canal du Nord entre Marquion et Palluel contribuera à préserver les conditions d'alimentation du canal de la Sensée au droit du bief de partage situé entre les écluses de Gœulzin et de Pont-Malin. Aucune modification hydraulique significative n'est envisagée sur le canal de la Sensée. Le fonctionnement normal du canal Seine-Nord Europe entrainera des échanges avec le canal de la Sensée sans impact sur la qualité des eaux.

38 sites de compensation écologiques représentant 794 hectares ont été retenus. Le site de « la vallée de la Sensée » située au nord du canal Seine-Nord Europe sur la commune d'Aubigny au Bac permettra la restauration d'une zone humide de 1,7 hectares (cf plan ci-joint).

Dans la mesure où le projet n'entraîne pas d'effets négatifs sur l'environnement pour le territoire de Douaisis Agglo, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, de :

- Donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe,
- D'autoriser Monsieur le Président à porter la délibération à la connaissance de la commission d'enquête.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (1 voix contre : Mme Stéphanie STIERNON)**

*Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

Publié le 22/04/2024  
Réceptionné en sous-préfecture le 22/04/2024

Identifiant de télétransmission  
059-200044618-20240412-12-04-2024-13-DE

**LE PRÉSIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**

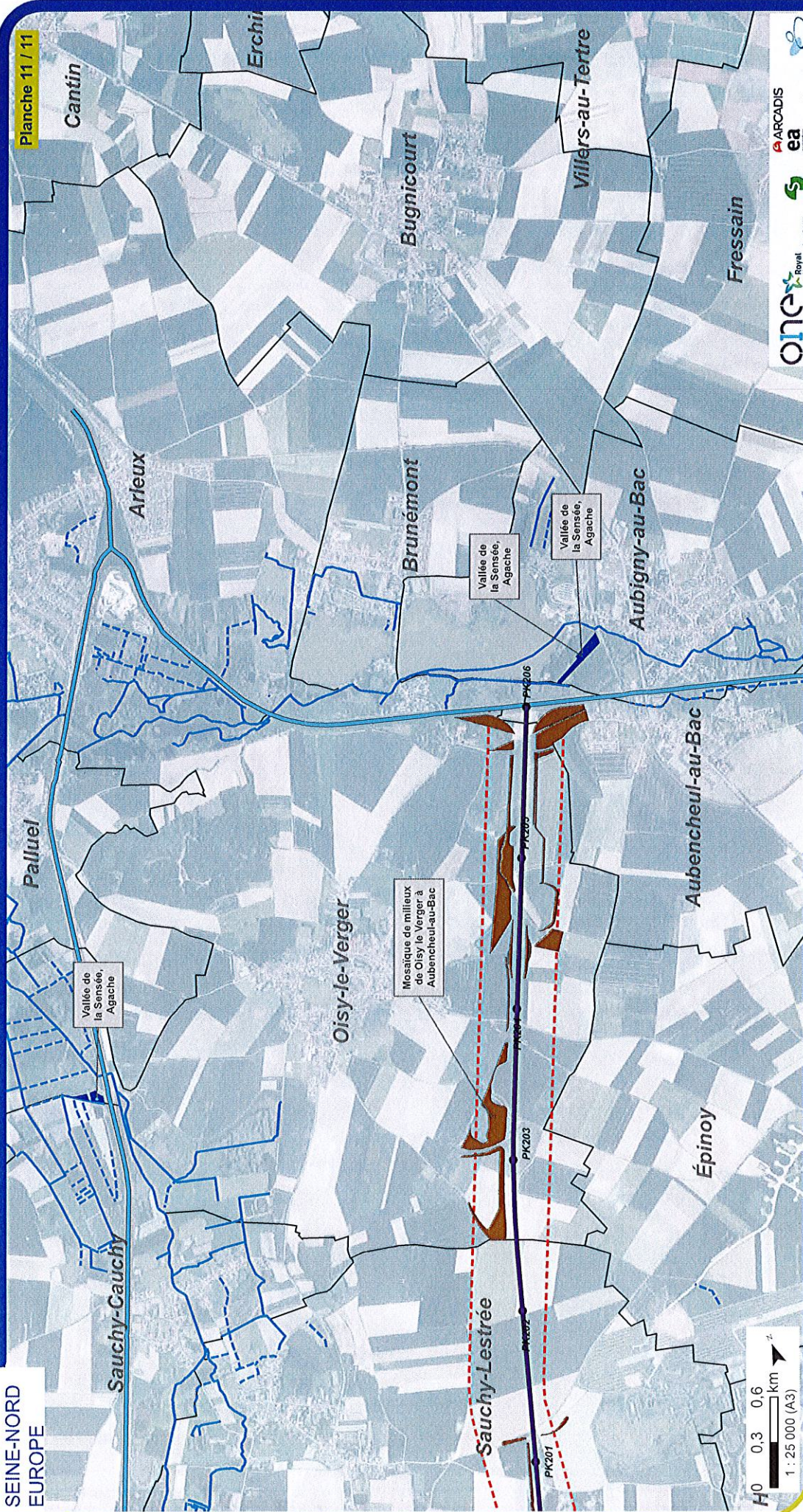


**Jean-Jacques PEYRAUD**

C5.1 – Localisation des sites de compensation

Plancher 11 / 11

SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



Sources : SCSNE - BRGM - IGN : SCAN 25 AF 2018 ; BD TOPO (Cours d'eau/Surfaces en eau)

Légende

- Axe du tracé
  - PK
  - Canaux
  - Cours d'eau intermittent
  - Cours d'eau permanent
  - Bande DUP
  - Limite de commune
- Sites de compensation écologique**
- Mosaïque de milieux de Oisy le Verger à Aubencheul-au-Bac
  - Vallée de la Sensée, Agache

